COMPTE-RENDU DE REUNION

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREUIL LE SEC

Séance du 11 octobre 2017

L'An Deux Mil Dix Sept et le Onze octobre à Dix Huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUPUIS Denis, Maire.

PRESENTS : Mr DUPUIS, Mmes BROCHOT, PELTIER, DAUVIN, Mrs ROGER, MAILLET, BEDONSKI, MISTZAL, BRIOT, CALVEZ, SAUVET, Mmes HUMBERT, HUGUENIN, BEAUDART, ALLIEL.

ABSENTES excusées avec pouvoir : Mme LAGLENNE à Mme HUMBERT ; Mme MOUGAS à Mr ROGER ; Mme MARIEAUD à Mme BROCHOT.

ABSENT excusé sans pouvoir : Mr DUBOS.

Nomination d'un secrétaire de séance : Vu le CGCT, à l'unanimité des membres présents, Madame PELTIER Francine est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 30 juin 2017 est approuvé, à l'unanimité, sans observation.

MARCHE ENTREPRISE COLAS NORD EST S.A.S. – VOIRIES COMMUNALES CAP'OISE 2017/2018

Vu la convention de maîtrise d'ouvrage passée avec CAP'OISE PICARDIE en date du 30 juin 2017,

Vu le marché subséquent à l'accord-cadre « Travaux d'aménagements, de rénovations et de réparations des chaussées et de leurs dépendances de la Commune de BREUIL LE SEC» présenté par la Centrale d'achat public de l'Oise Hauts de France,

Vu les résultats de l'ouverture des plis en date du 1er août 2017, et la décision de retenir l'entreprise désignée ci-après pour la réalisation des travaux visés en référence, pour un montant HT de 138 086,20 € :

- COLAS NORD EST S.A.S. – Agence Colas Senlis - 13 rue Gaston de Parseval CS 10035 – 60302 SENLIS CEDEX

Entendu les explications du Maire et de l'adjoint délégué aux travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- APPROUVE le marché public subséquent présenté,

- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces du marché attribué,

- DONNE délégation au Maire pour **prendre toute décision** concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice.

ATTRIBUTION MARCHES TRAVAUX ENTREPRISES – REALISATION PROJET « REHABILITATION DU PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal

Vu :

- ❖ l'article 27 du décret 2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés passés suivant la procédure adaptée
- ❖ les articles L.2122-21-6° et L 2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales
- ❖ l'avis d'appel public à concurrence envoyé à la publication le 24 Juillet 2017

Considérant :

- ❖ les offres reçues
- ❖ le rapport rendu par le maitre d'œuvre

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➢ **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces du marché attribué pour le :

- Lot 1, CHAMEREAU pour un montant de 55 665,00 € HT
- Lot 2, GECAPE pour un montant de 7 094,25 € HT
- Lot 3, MAW pour un montant de 14 075,00 € HT
- Lot 4, COPEAUX & SALMON pour un montant de 29 858,37 € HT
- Lot 5, BELVALETTE pour un montant de 15 900,00 € HT
- Lot 6, SPRID pour un montant de 26 500,00 € HT
- Lot 7, EIFFAGE ROUTE NORD EST pour un montant de 38 877,70 € HT,
- Lot 8, EVA pour un montant de 27 474,48 € HT,
- Lot 9, SANITHERM pour un montant de 39 859,22 € HT

➢ **DONNE** délégation au Maire pour **prendre toute décision** concernant l'exécution et le règlement desdits marchés ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice.

TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAISON DE VILLAGE - CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire ouvre la séance et indique aux membres présents que la commission d'appel d'offres, dans sa séance du 5 octobre 2017, a décidé, après vérification des propositions par le maître d'œuvre, de retenir les entreprises désignées dans le tableau ci-dessous pour la réalisation des travaux visés en référence.

LOTS	ENTREPRISES PROPOSEES	Montant offre € HT	Montant offre € T.T.C.
Lot 01 – GROS ŒUVRE ETENDU	NEUDORFF	19 600,00 €	23 520,00 €
Lot 02 – ELECTRICITE	ELECTRICITE DU THELLE	14 810,00 €	17 772,00 €
Lot 03 – PLOMBERIE – CHAUFFAGE	POLLE	6 441,79 €	7 730,15 €

Lot 04 – PEINTURE	SPRID	12 000,00 €	14 400,00 €
TOTAL		***52 851,79 €***	***63 422,15 €***
Prix limite		52 500,00 €	63 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision de la commission d'appel d'offres

- **AUTORISE le Maire** à signer tous les marchés à passer avec les entreprises, ainsi que toutes pièces s'y afférent.

TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA SALLE DES FETES - CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire ouvre la séance et indique aux membres présents que la commission d'appel d'offres, dans sa séance du 5 octobre 2017, a décidé, après vérification des propositions par le maître d'œuvre, de retenir les entreprises désignées dans le tableau ci-dessous pour la réalisation des travaux visés en référence.

LOTS	ENTREPRISE PROPOSEE	Montant offre € HT	Montant offre € T.T.C.
Lot 01 – GROS ŒUVRE ETENDU	NEUDORFF	14 100,00 €	16 920,00 €
Lot 02 – ELECTRICITE	ELECTRICITE DU THELLE	1 570,00 €	1 884,00 €
Lot 03 – PLOMBERIE - CHAUFFAGE	POLLE	3 824,53 €	4 589,44 €
Lot 04 – PEINTURE	SPRID	1 500,00 €	1 800,00 €
Lot 05 – PLATE FORME ELEVATRICE	SECURACCES	14 500,00 €	17 400,00 €
Lot 06 - SERRURERIE	DELAHOCHE METALLERIE	7 250,00 €	8 700,00 €
TOTAL		***42 744,53 €***	***51 293,44 €***
Prix limite		45 400,00 €	54 480,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- APPROUVE la décision de la commission d'appel d'offres

- **AUTORISE le Maire** à signer tous les marchés à passer avec les entreprises, ainsi que toutes pièces s'y afférent.

TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES VESTIAIRES FOOTBALL - CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire ouvre la séance et indique aux membres présents que la commission d'appel d'offres, dans sa séance du 5 octobre 2017, a décidé, après vérification des propositions par le maître d'œuvre, de retenir les entreprises désignées dans le tableau ci-dessous pour la réalisation des travaux visés en référence.

LOTS	ENTREPRISE PROPOSEE	Montant offre € HT	Montant offre € T.T.C.
Lot 01 – GROS ŒUVRE ETENDU	NEUDORFF	2 800,00 €	3 360,00 €
Lot 02 – ELECTRICITE	ELECTRICITE DU THELLE	290,00 €	348,00 €
Lot 03 – PLOMBERIE - CHAUFFAGE	POLLE	3 926,65 €	4 711,98 €

Lot 04 – PEINTURE	SPRID	2 450,00 €	2 940,00 €
TOTAL		***9 466,65 €***	***11 359,98 €***
Prix limite		11 900,00 €	14 280,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité **:**

- APPROUVE la décision de la commission d'appel d'offres

- **AUTORISE le Maire** à signer tous les marchés à passer avec les entreprises, ainsi que toutes pièces s'y afférent.

Monsieur Le Maire précise qu'une mission de contrôle technique et de coordination S.P.S. est nécessaire pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux (salle des fêtes et vestiaire football) et que les bureaux d'études retenus sont :

- Contrôle technique = APAVE Nord-Ouest SAS pour 1 840.00 €HT
- Coordination SPS = SARL CFC pour 1 200.00 €HT.

REALISATION EMPRUNT- CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE

Pour financer la réalisation du projet « réhabilitation du périscolaire », les travaux de voiries communales, les travaux de mise en accessibilité des vestiaires football et de la salle des fêtes Jean Corroyer ainsi que les travaux de rénovation de la Maison de village,

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Hauts de France un emprunt ayant les caractéristiques suivantes :

- Montant : 400 000.00 €
- Durée : 15 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Mode de remboursement : amortissement constant du capital
- Taux d'intérêts :
  - jusqu'à la 3ème année incluse : taux fixe de rémunération du Livret A de 0,75% + 0.50 % soit 1,25 % actuellement
  - à partir de la 4ème année : taux indexé sur le Livret A majoré de 0,50%
- Base de calcul : exact / 360
- Commission d'engagement : 0,20%

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette opération.

SUVENTION BUDGET ANNEXE RESIDENCE COLUCHE

Point annulé, concerne le budget CCAS.

FIXATION DES TAUX CONCERNANT LES POSSIBILITES D'AVANCEMENTS DE GRADE 2017

- Vu l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale.

- Vu l'article 49 modifié de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, 2ème alinéa, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

- Vu l'avis du Comité Technique en date du 06 juillet 2017

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal des nouvelles dispositions réglementaires concernant les quotas d'avancements de grade dans la collectivité.

Il convient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables.

Appelé à délibérer :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

CADRES D'EMPLOIS :	GRADES D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION (en %)
ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	100 %
ADJOINT ANIMATION	ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE	100 %
ADJOINT ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	100 %
ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	100 %
REDACTEUR	REDACTEUR PPAL 2EME CLASSE	100 %
ATTACHE	ATTACHE PRINCIPAL	100 %

RECRUTEMENT PERSONNEL ENCADRANT ALSH TOUSSAINT 2017

Monsieur le Maire **EXPOSE** au Conseil Municipal que l'ALSH géré par la Commune, organise, pendant les vacances de la Toussaint, des activités de loisirs pour les enfants de 4 à 14 ans.

Il est donc nécessaire de recruter des animateurs contractuels, qui assureront l'accueil et l'encadrement des enfants pendant la période allant du 23 octobre au 03 novembre 2017.

Monsieur le Maire **PROPOSE** aux membres du Conseil de créer :

➢ 2 postes d'adjoint d'animation 2ème classe, stagiaire BAFA contractuel

Les autres postes d'animation et le poste de direction étant pourvu par du personnel communal diplômé ou stagiaire BAFD.

(Indemnisation des frais kilométriques de la direction au taux maximal en vigueur, si besoin)

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la création des postes contractuels du 23 octobre au 03 novembre telle que détaillé ci-dessus

- **DIT** que les crédits nécessaires au paiement des rémunérations sont inscrits au BP 2017
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

RENOUVELLEMENT BAIL BUREAU DE POSTE

Monsieur Le Maire **EXPOSE** :

Suite au courrier de la commune du 26 juillet 2017adressé à la direction de la Poste, les relances de la trésorerie de Clermont, il convient de procéder au renouvellement du bail du bureau de poste comme suit :

- Bail commercial d'une durée de 9 ans
- Date d'effet au 01/11/2017
- Montant du loyer annuel = 1 751.87 € (même montant qu'actuellement)
- Indexation triennale automatique à la date anniversaire, indice de référence ILC (indice loyers commerciaux) en remplacement de l'indice ICM (indice du coût moyen de la construction)
- Surface identique de 148.58 m2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DECIDE** le renouvellement du bail au 01/11/17 du bureau de Poste aux conditions détaillées ci-dessus.

LEGS ARIES

Monsieur le Maire **INDIQUE** que le montant du legs pour 2017 est de 475.48 €.

Les enfants désignés par l'équipe enseignante de l'école élémentaire sont : Syndie VANDEN ECKHOUDT et Loïc LEFEUVE.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 17 voix pour dont 3 pouvoirs et 1 voix contre, DECIDE de verser la totalité de ce legs aux deux enfants désignés et uniquement sur des comptes ouverts à leur nom et de leur attribuer un bon de 50.00 € à chacun pour l'achat de livres.

DESIGNATION REPRESENTANT COMMUNAL – COMMISSION INTERCOMMUNALE TRANSPORTS

Monsieur Le Maire EXPOSE :
Considérant la fin annoncée du syndicat intercommunal des transports collectifs de l'agglomération clermontoise (SITCAC) au 31 décembre 2017,

Considérant la création d'une nouvelle commission intercommunale « Transport » fixée à 20 membres soit un rapporteur et un délégué de chacune des 19 communes,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué chargé de représenter la commune de BREUIL LE SEC au sein de cette commission,

Sont candidats :
- Christophe CALVEZ
- Jean-Marie SAUVET

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DESIGNE**, par 14 voix pour dont 2 pouvoirs, 3 abstentions et 1 voix pour Monsieur SAUVET Jean-Marie,

- Christophe CALVEZ, représentant de BREUIL LE SEC

ENCAISSEMENT CHEQUE –VENTE FERRAILLE

Après en avoir pris connaissance,
Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, **APPROUVE** la vente de ferraille à FEREC ENVIRONNEMENT – 60840 BREUIL LE SEC et **AUTORISE** Le Maire à encaisser le chèque correspondant d'un montant de 57.40 €.

AVIS INDEMNITE REPRESENTATIVE LOGEMENT INSTITUTEURS 2017

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour 2017 concernant l'indemnité représentative de logement des instituteurs,

Conformément à la proposition de Monsieur Le Préfet en date du 27 juin 2017, le Maire demande de rendre un avis concernant cette revalorisation.

Après délibération, **le Conseil Municipal DECIDE, par 16 voix pour dont 3 pouvoirs, 1 voix contre et 1 abstention,** de donner un avis favorable sur la revalorisation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs, proposé par Monsieur Le Préfet soit un taux prévisionnel estimé de 0,80 % (0,9 % pour 2015-2016).

DIVERS

- Après une réunion avec les services départementaux, ce même jour, Monsieur Le Maire informe le conseil de l'arrivée du très haut débit sur la commune courant de l'année 2018 (deux phases : étude puis travaux) – Monsieur SAUVET Jean-Marie signale un problème de stationnement des deux côtés rue de Liancourt angle avec la rue André Gazeau, l'information est reprise par la commission communale de la circulation – Madame ALLIEL Michèle informe qu'elle se retire des commissions communales « Sports et Jeunesse – Information et Communication » - Monsieur BEDONSKI Laurent communique des informations détaillées sur le marché fermier du mois de novembre et notamment une réunion de préparation qui aura lieu le 19 octobre à 19 heures pour laquelle l'ensemble du conseil est convié.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole,
Le Maire lève la séance à 19 H 55.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Denis DUPUIS.